LA SURDITÉ EST VAINCUE

VOULEZ-VOUS PARAITRE le journal "Le Médecin des Sourds" qui publie une étude consciencieuse sur une découverte scientifique qui guérit rapidement la surdité, la dureté de l'ouïe, les bourdonnements d'oreilles — Envoi gratuit du journal à toutes les personnes qui en font la demande au Docteur, 15, rue de la Pépinière, à Paris. 2780

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1898

Le numéro 681.367 gagne 200 000 francs.
Le numéro 486.475 gagne 50 000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :

672.019	387 361	671 313	516.706

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

682.820	172.569	88 289	513.782

Les quarante numéros suivants sont remboursés par 1.000 francs :

182.136	77.011	654.787	205.991	393.224
392.439	632.422	603.182	41.348	167 905
629.512	130.700	348 111	495.047	576.640
367.184	470.502	37.496	616.172	111.887
379.883	658.852	171.109	301.382	153.513
502 997	447.477	225.319	627.795	548.049
69.958	299.045	324.991	468.398	539.585
506.112	576.895	603.277	117.158	548.754

Communales 1879

Le numéro 413.247 gagne 100.000 francs.
Le numéro 193.467 gagne 25.000 francs.

Les 9 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

116 911	460.680	23.304	66.897	579.778
705.239				

Les 45 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

620.644	896.664	663.369	344.614	648.801	
923.165	109.950	899.458	96.871	557.158	
870.053	847.259	256.787	608.116	453.550	
451.361	134.051	692 756	535.204	213.236	
683.168	8.969	736.851	967.065	620.739	
472.187	950.873	21.046	939.048	81.374	
825.954	840 907	675.129	43.623	271.945	
485.609	711.587	977.404	915.934	448.247	
681.580	430.848	946.414	718.824	365.171	

Communales 1880

Le numéro 569.550 gagne 100.000 francs.
Le numéro 637.631 gagne 25.000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

630.479	968.542	221.012	894.769	455.572
969.071				

Les quarante-cinq numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 francs :

700.829	577.656	92.809	561.554	55.728
76 842	674.886	786.425	896.938	311 956
239.913	9.881	181.665	168.178	123.247
224.126	91.057	636.843	424.126	190.900
425.079	12.647	250.721	186.907	460.879
217.169	79 400	359.427	613.183	476.461
964.169	64.511	472.121	542.369	445.856
428.894	688.308	711.114	354.139	813.380
193.430	506.431	623.106	900.966	822.513

Communales 1891

Le numéro 299.279 gagne 100.000 francs.
Le numéro 717.855 gagne 10.000 francs.
Le numéro 111.064 gagne 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

946.597	803.777	1 078	392 012	542.158
876.126	396.187	271.137	65.907	892.511
494.610	581.768	588.006	413.093	213.796
626.745	944.284	556.642	116.022	989.716

Communales 1899

Le numéro 446.549 gagne 150.000 francs.
Le numéro 429.900 gagne 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants sont chacun remboursés par 1.000 francs :

421.710	214.055	403.657	46.247	482.256
491.643	d 622	310.072	132.608	365.418
411.602	390.047	802.691	29.664	446.596
917.214	436.993	168.890	165.653	31.470

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du mercredi 5 juin 1907

1re affaire

Mœurs à Crespin

Léon Moiselle, né à Hasnon, le 22 avril 1881, manœuvre à Crespin, est accusé d'attentats à la pudeur.

Défenseur : Me de Guémy.

Moiselle est condamné à un an de prison et mise frais d'amende.

2e affaire

ENCORE LES EXPLOITS de Paul Lemay

Vols qualifiés et tentative de vol qualifié à Roubaix et Dunkerque

C'est encore un Roubaisien qu'on juge aujourd'hui, Paul Lemay, qui comparut lundi, mais fort peu de part aux graves et violents incidents qui se produisirent ce jour-là. Aussi, toutes les précautions ont-elles été prises.

Pas un soldat dans le Palais, mais par contre, il y a sept agents de police commandés par un inspecteur et, aux appels correctionnels, tout ministre de la salle d'assises, se trouvent une dizaine de gendarmes qui, au besoin, prêteront main forte à leurs collègues qui gardent l'accusé.

Une consigne sévère a été donnée par le président des assises : les tribunes sont interdites aux femmes, seul cela réservés à la magistrature, dans la partie de l'auditoire réservée au public, seront 40 au lieu ordinaire, deux par deux, que vingt personnes. La police contrôlera avec soin l'entrée, puis la salle des pas-perdus attenante est évacuée.

Dans l'autre partie de l'auditoire où le public est assis à côté des témoins, il y a plus du monde, car, bien qu'il n'ait pas été distribué de cartes, il tiennent être bien connu du service d'ordre pour pénétrer.

A quatre heures moins cinq, Lemay entre, accompagné de deux gendarmes et prend place au box des accusés. Rasé de frais et correctement vêtu, il a une attitude absolument correcte et rien ne dénote en lui le bandit que vont révéler les débats.

Après l'interrogatoire d'identité et la prestation de serment des jurés, M. le président donne la parole à M. le greffier Boniface qui lit :

L'ACTE D'ACCUSATION

Lemay Paul, né à Tourcoing, le 26 octobre 1878, débardeur à Roubaix, est accusé de vols qualifiés et de tentative de vol qualifié.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1907, Lemay s'est introduit à Roubaix dans la demeure des époux Plouy en ouvrant les volets mal fermés d'une lucarne donnant sur la rue et en cassant un carreau pour faire jouer l'espagnolette. Il fouilla la cave, le rez-de-chaussée, le premier étage et la lingerie, but de la bière, mangea un pot de confiture et prit une bougie, une paire de souliers, des cigares, des cigarettes, un trousseau de clefs. Il était armé d'un revolver ; les souliers et la bougie ont été retrouvés en sa possession.

Dans la même nuit, à l'aide des mêmes moyens, il pénétra à Roubaix dans le cabaret tenu par le sieur Basez. Il fouilla le tiroir du comptoir mais dédaigna les quelques sous qu'il s'y trouvaient. Il but ensuite des chopes de bière ; le encore il était porteur de son revolver.

Dans la nuit du 15 au 16 février 1907, en ouvrant les volets mal clos, et en brisant une vitre de la maison Theun, à Roubaix, il s'introduisit dans l'intérieur des appartements, fouilla divers meubles et prit une montre, une alliance, un portemonnaie contenant 30 francs, des jetons, une somme de 80 francs, des fourbes, douze couverts en argent, douze couverts en ruolz, des couteaux, du linge et des manteaux, le tout d'une valeur de 800 francs environ.

Dans la nuit du 11 au 12 mars 1907, à Roubaix, Lemay ouvrit les volets mal clos de la demeure du sieur Mangot, brisa un carreau de vitre, fit jouer l'espagnolette et pénétra à l'intérieur. Après avoir tenté de fracturer le tiroir du bureau il s'empara d'un pardessus, de quatre montres avec leurs chaînes, de quelques sous, d'un rasoir, d'une paire de gants et de comestibles. Le pardessus seul a été retrouvé en sa possession.

Dans la même nuit et par les mêmes moyens, à Roubaix, Lemay s'introduisit chez le sieur Mahar, et, dans le tiroir du comptoir, non fermé à clef, il prit une somme de 10 francs.

Dans la nuit du 12 au 13 mars 1907, à Tourcoing, Lemay pénétra chez le sieur Dédelopin, boucher, en brisant la vitre d'une lucarne donnant sur la rue et s'empara de victuailles d'une valeur de 10 francs environ. Il fractura le tiroir du comptoir, qui était vide.

Dans la nuit du 8 au 9 mars 1907, à Dunkerque, Lemay, après avoir ouvert les volets mal fermés d'une lucarne, et brisé un carreau de vitre, pénétra chez la veuve Vancoulen, âgée de 75 ans, qui demeure dans cette maison avec une seule domestique. Après avoir pris une montre en or au rez-de-chaussée et mangé des œufs à la cuisine, il monta au premier étage et entra dans la chambre de la veuve Vancoulen. Une bougie allumée dans une main, un couteau ouvert dans l'autre, il dit à cette femme : « Je suis cambrioleur, nous sommes quatre, donnez-moi votre argent ou je vous tue. » Puis, avec son couteau, il coupa les fils d'une sonnerie électrique.

La veuve Vancoulen lui ayant ouvert son secrétaire, il prit une somme de 260 francs environ. Eveillée par le bruit, la domestique, qui couchait au second étage, appela au secours, mais Lemay la fit taire en criant : « Si vous dites un mot, votre patronne est morte ! »

En quittant cette maison, il se rendit dans une maison de prostitution où il dépensa la plus grande partie du produit de ce vol. Les pensionnaires de cet établissement remarquèrent qu'il était porteur d'un revolver et d'un couteau-poignard.

Lemay reconnaît qu'il a commis tous ces vols. Au moment de son arrestation, le 16 mars 1907, il fut trouvé porteur d'un revolver chargé et d'un portemonnaie contenant vingt-quatre cartouches. Toutes les balles étaient blindées.

Il est très mal noté, a encouru bail condamnations dont cinq pour vols et il est passible de la relégation.

Les débats

Après l'appel des témoins, qui sont deux présents, M. le président consulte que Lemay a avoué tous les vols qui lui sont reprochés. Il rappelle que Lemay, issu d'une honorable famille et bien noté au régiment, est soudain devenu un cambrioleur dangereux et lui demande pourquoi il a ainsi changé.

Lemay répond que c'est la misère qui l'a poussé dans cette voie.

Les témoignages

M. Duquenne, chef de la sûreté à Roubaix, donne de détestables renseignements sur l'accusé.

La brigadier de sûreté **Chanirate**, de Roubaix, donne, lui aussi, de mauvais renseignements sur Lemay, qu'il a arrêté dans les conditions relatées à l'audience de lundi dernier.

M. le président énumère ensuite les rembrioles reproches aujourd'hui à l'accusé et celui-ci les reconnaît en faisant de la tête des signes affirmatifs.

M. Lachela, commissaire de police à Roubaix, relate les constatations de vol qu'il fit chez M. Plouy, rue de Lorraine, chez M. Thouon deux reprises, chez M. Margotte.

Mme Plouy, demeurant rue de Lorraine, à Roubaix, raconte le vol qui a été commis chez elle dans la nuit du 14 au 15 février dernier.

Mme Baisiez, cabaretière à Roubaix, rappelle le vol qui, dans la même nuit, a été commis dans son estaminet.

M. Theon Alexandre, négociant à Roubaix, parle du cambriolage dont il fut victime dans la nuit du 13 au 14 février 1907. Il a subi un préjudice d'environ 600 francs.

M. Margotte Edouard, instituteur à Roubaix, explique le vol dont il fut victime dans la nuit du 11 au 12 mars.

Mme Julia Mahon, de Roubaix, a été cambriolée dans la même nuit que la précédent.

M. Henri Delodicque, boucher à Tourcoing, a lui aussi, été cambriolé dans cette fameuse nuit du 11 au 12 mars.

M. Bret Henri, commissaire de police, relate minutieusement les constatations qu'il fit chez Mme Vancoulen, à la suite du vol commis chez cette dame, dans le nuit du 9 au 10 mars dernier.

Une vieille femme, presque une octogénaire, Mme Vancoulen, rentière à Dunkerque, précise dans les plus menus détails, le vol que Lemay perpétra chez elle dans la nuit du 9 au 10 mars dernier et les menaces qu'il lui fit pour se faire remettre son argent.

M. le président le félicite du sang-froid dont elle fit preuve en cette pénible circonstance.

Louis Decoucke, cervoisier à Dunkerque, confirme la réalité de sa patronne en ce qui concerne le vol dont celle-ci lui victime.

Réquisitoire et plaidoirie

M. l'avocat général **Testard**, qui occupe le siège du ministère public, requiert contre Lemay une peine très sévère et demande qu'il ne lui soit pas accordé de circonstances atténuantes.

Me **Dilligent**, défenseur de Lemay, rappelle la bonne attitude que son client a eue à l'audience du lundi précédent et demande au jury de se montrer humain à son égard en lui accordant des circonstances atténuantes.

LE VERDICT

Après une demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions qui lui ont été posées, sans admission de circonstances atténuantes.

En conséquence de cette délibération, la Cour **condamne Paul Lemay à 20 années de travaux forcés et à la relégation.**

Elle ordonne que ces peines seront confondues avec celle de 8 années de travaux forcés précédemment prononcée.

Tribunal Correctionnel de Lille

Vol d'une bicyclette

Le 29 mai dernier, M. Ch. Wibaux, 36 ans, cultivateur à Verlinghem, hameau du Corbeau, entrait au cabaret de M. Dupon, chemin de Menin, à Saint-André, laissant à la porte sa bicyclette. Tout à coup, il entendit crier au « voleur ! ». Il sortit et vit s'enfuir à travers champs, un individu. Des voisins lui apprirent que cet individu avait essayé de s'enfuir avec la bicyclette, mais qu'ayant manqué son coup, il était tombé et avait jeté le vélo dans le fossé bordant le chemin. Un échange à la poursuite du fuyard et on le rejoignit. C'était un nommé Emile Catteboul, 24 ans, charretier, sans domicile fixe. Arrêté, il ne fit aucune difficulté pour avouer et il déclara même qu'il se promenait, cherchant à commettre un vol de bicyclette ! Il a trouvé l'occasion, mais cela lui vaut 15 mois d'emprisonnement. Il avait déjà été condamné à 3 ans pour vol en 1903.

Tribunal Civil de Lille

Adjudication

A l'audience des criées d'hier, mercredi, il a été procédé à l'adjudication suivante :

Ville d'Armentières. — Rue du Faubourg-de-Lille, 29, une maison à usage d'habitation reprise au cadastre sous le n° 362 de la section B, pour une superficie de 1 are 16 centiares. Cette mur est loué moyennant un loyer annuel de 700 francs.

Mise à prix, 6.000 fr. Adjugé 8.550 fr. à M. Desmazières.

Conseil de guerre du 6e Corps

AGRESSION CONTRE UN SUPÉRIEUR

Le conseil de guerre du 6e corps a condamné hier, pour voies de fait et outrages en dehors du service, le clairon Laga, du 161e d'infanterie, à cinq ans de travaux publics, maximum de la peine.

Laga évait, le 4 avril dernier, étant livré, en gare de Roubaix, grossièrement insulté et frappé d'un coup de pied dans le dos le sergent Bécruart, qui passait près de lui. Cette agression qua rien ne pouvait expliquer, car le sergent n'avait même pas remarqué Laga, qui lui devant de nombreux témoins.

Ce qui rend encore plus inexplicable l'acte de Laga, c'est qu'il était noté par ses chefs comme un des meilleurs soldats du son régiment. Il n'avait jusqu'alors subi aucune punition ni aucune condamnation.

Tribunal Civil de la Seine

AVARIE ET MARIAGE

Une dame X... avait fait opposition au mariage de son fils perce que, soutenait-elle, il était atteint d'avarie, et le fils demanda à la Ire chambre la mainlevée de cette opposition. Il l'a obtenue :

Attendu, dit notamment le jugement, que le tribunal ne saurait admettre, pour justifier une opposition à mariage, d'affirmer que celui qui veut se marier est dans un état maladif de nature à inspirer des craintes au sujet de la santé des enfants qui peuvent naître de l'union projetée ; que la demanderesse, qui demande que son fils soit soumis à un examen médical et qu'il soit surtout à statuer jusqu'à ce qu'il ait été procédé audit examen, ne produit même pas un certificat donnant à ses dires une apparence de réalité ; que l'opposition dont il s'agit n'est qu'un procédé imaginé pour retarder une union que la mère n'approuve pas.

PETITE CORRESPONDANCE

Affaires diverses

Rouge Tour 2 6. — Impossible de donner des renseignements de cette nature. Il y a des agences de renseignements dont nous trouvons l'adresse dans l'annuaire de Lille. Nous tenons vos lettres à votre disposition.

Le Facteur.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

Marché aux grains de Lille

Lille, 5 juin 1907.

TEMPÉRATURE. — Nous avons eu une hélaine orageuse au début mais très froide dans la seconde partie. Ce n'est pas, en effet, du temps de juin que nous avons, mais du temps de décembre. La culture se plaint peut-être un peu prématurément, mais enfin il nous faudrait de la chaleur et du beau temps.

BLÉS. — Depuis huit jours, les cours ont plutôt légèrement baissé, mais la demande reste assez bonne. On traite les bons blés du Nord vers 20 ; les blés du Centre 20 à 20.25 et ceux du Pas-de-Calais, de la Somme ou de l'Oise de 25.75 à 26, pris gares.

Farines. — Tendance soutenue de 32 à 34, suivant marques et système de moulure.

SONS. — Plus fermes de 12.75 à 13 le disponible et 13 à 13.50 le livrable.

Graines fourragères. — Marché plus calme sur tous les articles. On cote :

Seigles disponibles 17.25 et 5 d'avril 18.25 Nord. Maïs Danubie disponibles 17 à 17.25 ; six de juillet 16.00 à 16.75 ; Plata, six de juillet, 17 à 17.10, Dunkerque.

Orges Algérie disponibles 17.25 ; quatre derniers 16.50 à 16.75.

Escourgeons à livrer 19.75 à 20, rendus.

Avoines pays (jaunes) disponibles 21 ; trois de juin 21.50 ; huit de septembre 18.85 Lille. Gigovo 22.25 à 23.50 du Nord. Avoines Pétersbourg 20.50 ; Algérie 18.75, Dunkerque.

Graines oléagineuses. — Marché soutenu en graines de lin. On cote : juillet-août, line Bombay 31.75 ; Calcutta 31, et Plata 29.25.

Colzas cours inchangés sans affaires.

Le tout cal Dunkerque. London terms.

H. DOURNOTTE fils

COMMERCE

Marché linier

Lino. — Un peu plus d'activité au lins de Russie. La retard des semailles qui commence à inquiéter, y est peut-être pour quelque chose. Prix très fermes.

En lin de pays, il reste peu de chose, prix en lever des vendeurs.

Filé. — Il n'est encore traité des affaires cette semaine, surtout en fils sera qui sont maintenant engagés pour de longs mois. Prix se hausse pour tous les genres.

Toiles. — La demande, qui n'a jamais été mauvaise, est devenue plus active cette semaine et le tissage, tout en obtenant de la hausse, devient plus reservé à mesure qu'il s'engage davantage. Prix en hausse.

Jutes. — La bail a été faible cette semaine, mais ce qui reste étant de petite qualité. Il est cité encore trop cher. D'un autre côté, l'activité de la demande en fils suffirait à maintenir pleinement les cours. Hausse sur les numéros fins.

Cotons. — Le bruit vient de tabilir un peu mais se tenue est sans action sur les fils, qui sont conduits par la demande qui continue à être active avec prix très fermes ou en hausse.

INDUSTRIE

Métallurgie. — Le journal « La Métallurgie » donne les renseignements suivants sur la situation sidérurgique dans le Nord :

La grosse métallurgie marche toujours à pleins trains sans parvenir à se mettre à jour des commandes en retard. Nous n'en pouvons dire autant des usines de seconde importance, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les scieries, travaillant plus spécialement pour les administrations, chemins de fer, ponts et chaussées, guerre, marine, sont en effet, largement alimentées, mais il n'en est pas de même des laminoirs à fers ou à tôles dont les ateliers se trouvent surtout dans l'industrie privée. Or, nul n'ignore que le bâtiment chôme et que les menaces de charges ou de vexations nouvelles n'engagent guère les capitaux à coopérer à la création de nouvelles usines.

N'est-il pas question, en effet, d'imposer aux chefs d'entreprises des ouvriers pris dans leur personnel, payés par leurs soins, ayant pour mission principale de les.... casserole ? Ce jour-là, le patron n'aura plus qu'à fermer boutique et à rentrer dans quelque dignité.

Le recrutement de la main-d'œuvre est toujours difficile et ce sont surtout les mouleurs et les chaudronniers qui font le plus défaut.

Le 19 juin, à 2 heures, il sera procédé à la Préfecture du Nord, à l'adjudication de tubiers métalliques pour le premier tronçon du nouveau canal du Nord.

BOURSE DE LILLE

du 5 Juin 1907

Les transactions en valeurs charbonnières sont toujours restreintes, aussi le Marché ne montre pas plus d'entrain que les jours précédents. Anjiche s'échange au cours de 1515. Fermeté d'Anzin en nouvelle avance à 2029. Bruay est inchangé à 850. La cinquantième Bully s'échange au cours de 38 fr. Carvin conserve ses dispositions favorables à 350. Clarence tombe à 240.

Courrières est plus résistante à 2091, Douvres conserve le cours de 306. Lièvin amélioration d'Escarpelle à 1060. Ferfay s'achète pour la prochaine à 1025. Filines se vante pas du cours de 79. Lens en gain d'un franc à 700. Le dixième passe à 78.75. Liévin se maintient simplement à 1041. Le coupon se traite à 136. Recul de Ligny à 600 fr. Le groupe Marles conserva ses dispositions précédentes : Marles 30 %, en reprise à 2205, le Pari 70 % est plus faible à 3180. Le 20e remonte à 150. Ostricourt perd une franc à 2190. Vicoigne accentue ses progrès à 1175, le 20e est à 117.50.

Au groupe des divers, notons le recul des Margarines à [illegible] à 700 fr.

SCHNERB, FAVIER et Cie, Lille.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXEVILLE-PAVILLON 36516

BOURSE DE BRUXELLES

du 5 Juin 1907

TENDANCE. — Le marché reste complètement plongé dans l'inactie et à l'exception des Chemins Espagnols, qui s'alourdissent, on ne note aucun changement qu'entre les cours d'hier.

COMPTANT. — Les dispositions, au Parquet, ne varient pas encore : les ordres continuent tout à tacitement à la vente, aussi l'intérêt lui n'atteint à la réunion de ce jour est extrêmement minime.

Les firmes charbonnières, bien que travaillées de jubon fort médiocre, restent encore quelques améliorations des cours, donnent ainsi raison de la confiance qu'elles inspirent aux capitalistes et aux professionnels.

Les fers n'ont pas encore repris leur fermeté et de ce côté les transactions sont encore réduites ; réalisations grosses firmes.

Aux Banques, c'est le statu quo, sans nouvelle orientation, il en est de même des tramways qui ont à enregistrer cependant une légère amélioration.

Les firmes congolaises n'apportent pas de nouvelles sérieuses. les Etrangères sont peu discutées, sauf certaines devises égyptiennes pour lesquelles les affaires se totalisent en un petit groupe.

SCHNERB, FAVIER et Cie, Lille.

SCHNERB FAVIER & Cie
5, Grande-Place. — LILLE

Opérations traitées par Agents directs à toutes Bourses françaises et étrangères

COUPONS PAYÉS SANS FRAIS

Les Ordres en Charbonnages sont particulièrement soignés

Renseignements Gratuits sur toutes Valeurs

DEGRÉ DE LA MAISON :

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Parlement le Dimanche

Abonnement : 2 francs par an

Un Conseil par jour

Traitement de certaines dermatoses

Le docteur Jacquet, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, a lu à l'Académie de Médecine, une note sur le traitement simple de certaines dermatoses et déformations chroniques de la face.

Il elle un grand nombre d'observations cliniques à l'appui de son travail. Les unes et les autres sont typiques et concluantes. Voici le résumé de deux d'entre elles :

Une jeune fille vient consulter le docteur Jacquet à l'hôpital Saint-Louis, parce que depuis longtemps elle a la face huileuse, rouge en tout temps, congestionnée et brûlante après les repas, comme à la moindre émotion, et fréquemment inondée de sueur.

Or, cette jeune fille est gastralgique ; la pression à l'épigastre et sur le trajet des nerfs vagues est douloureuse. Depuis son enfance, elle mange, selon sa propre expression, gloutonnement.

Le clinicien estime que le bol alimentaire grossier, irritant l'estomac, avait produit graduellement l'excitation et le surfonctionnement des vaisseaux et des glandes cutanées de le face.

En effet, l'alimentation la moins agressive pour la muqueuse, le régime lacté fractionné, fit tomber rapidement ce syndrome.

Peu à peu, le régime ordinaire fut repris, mais non traumatisant d'abord, et après trois ans, la guérison, qui s'est graduellement consolidée, était parfaite.

Voici le second fait :

Une jeune fille, envoyée par le docteur E. Besnier, présente des signes de l'acné nécrotique. Le lupus est poupine, vaguement myxœdémateuse, les téguments en sont froids et mous, criblés de cicatrices. Comme la précédente, et depuis l'enfance, elle mange gloutonnement. La congestion des choses semblent n'être passées comme si sous l'influence du traumatisme alimentaire ancien et répété, les tissus, originellement moins résistants que dans le premier cas, avaient infiltré et avaient graduellement été frappés du déchéance. L'alimentation rectifiée, M. Jacquet institue le massage méthodique de la face. Les téguments deviennent moins froids, plus fermes, les tubercules d'acné plus rares, et chacun d'eux, qui laissait invariablement naguère une cicatrice, disparaît sans nulle trace.

Et pas à peu, la vague boufissure s'atténue et le visage s'ovalise et s'affine.

Pour l'auteur, c'est bien l'excès d'excitation viscérale, en particulier le traumatisme de la muqueuse digestive, au surtritration, qui irradiant par l'intermédiaire du système vago-sympathique aux centres, puis au tégument et aux premières notres cervicales, sclérosent les tissus, surmènent les fonctions, les dérègle et les force, distend les vaisseaux, échauffe, enlumine le visage et le fleurit de fleurs malsaines ; c'est cette surirritation aussi qui excitant les glandes, rend la peau suante et grasse.

Bonhomme FRANKLIN.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Jules-Adolphe LESAFFRE

Vrai de Dame Léonie MANICOURT

Membre Fondateur de la Société des Médaillés du Commerce et de l'Industrie

décédé à Lille, le 4 Juin 1907, dans sa soixante-sixième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le Vendredi 7 courant, à huit heures et demie, en l'église St-Sauveur, sa paroisse.

Inhumation au cimetière de l'Est.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Fives, 10, à huit heures au quart.

Les dames sont priées d'y assister.

COCO ORIENTAL OXYGÉNÉ ÉCONOMIQUE
Hygiénique, Rafraîchissant, Digestif
CRU A COURTIER, pharmacien de 1re classe
Le Pouzin (Ardèche) 3551

SANTÉ FLORISSANTE APRÈS SANTÉ PRÉCAIRE !

Grâce aux Pilules Pink

Mlle Louise Gaérea, domiciliée à Epernay (Marne), 17, rue de l'Hôpital-Auban-Moët, est actuellement en parfaite santé. C'est aux pilules Pink qu'elle doit ce bienheureux changement, car on va le voir par la lettre ci-dessous sa santé était loin d'être satisfaisante.

Mlle Louise Gaérea

« Je suis très heureuse de vous faire part, écrit-elle, des bons résultats que j'ai obtenus par l'usage de vos excellentes pilules Pink. Depuis près de 4 ans ma santé laissait beaucoup à désirer. J'étais toujours très pâle, très faible, sans appétit. La digestion du peu que je mangeais ne se faisait que difficilement et jamais sans douleurs. Après chaque repas, j'avais des crampes d'estomac, et ensuite un besoin de dormir irrésistible. Le moindre effort m'était pénible et il suffisait de quelques marches à monter pour me mettre hors d'haleine et à bout de forces. J'étais donc comme vous le voyez dans un bien triste état de santé et cela avait influencé mon caractère. J'étais toujours triste, toujours morose. Mon tuteur voyant l'insuccès des traitements qui m'avaient été ordonnés et que j'avais scrupuleusement suivis, m'a conseillée de prendre les pilules Pink. J'avais déjà pris tant de remèdes que je croyais ne plus pouvoir me guérir. J'ai tout de même pris les pilules Pink et après avoir employé quelques boîtes, j'étais toute heureuse car j'avais éprouvé un bien-être tel que je ne sentais ce vie de guérison. J'ai donc continué le traitement des pilules Pink et maintenant je ne suis plus du tout la même. Je mange bien, je dors parfaitement bien, mes digestions ne sont plus pénibles, mes bonnes couleurs sont revenues et je suis forte. J'ai toujours à la maison une boîte de pilules Pink. »

Combien y a-t-il de jeunes filles dans le même triste situation que cette jeune fille avant le traitement des pilules Pink ? Elles ne savent plus à quel médicament se vouer. Elles sont désespérées, elles ne constatent aucune amélioration, leur faiblesse s'accentue tous les jours, et elles vieillissent à se prématurément. Il faut qu'elles essayent les pilules Pink qui ne les désappointeront pas. Il n'y a pas un remède plus énergique pour combattre l'anémie envahissante, leur donner du sang, réveiller leur appétit, favoriser leurs digestions, faciliter l'assimilation des principes nutritifs, les fortifier, les tonifier et régulariser leurs fonctions. Les pilules Pink sont le plus puissant régénérateur du sang, le parfait tonique du système nerveux. Elles sont ordonnées contre l'anémie, la chlorose, le neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, névralgies, douleurs. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies et au dépôt, Pharmacie Cabrin, 23, rue Ballu, Paris. Frs. 3,50 la boîte, Frs. 17,50 les 6 boîtes franco. Nous sommes certaine de l'efficacité des pilules Pink, mais nous ne pouvons en dire autant des substitutions, imitations, contrefaçons. Exiger donc les vraies pilules Pink, celles qui portent imprimés en bleu sur papier rose les mots : « Pilules Pink pour personnes pâles. »

DIMANCHE 20 MAI
Le Championnat de France-Amateurs
(MITESSE)
cours au Vélodrome du Parc à BORDEAUX
a été gagné par X...
SUR BICYCLETTE J.C.
Agents dans toutes les villes
J. CONTE, constructeur, 28, rue des Panoyaux, PARIS 2770

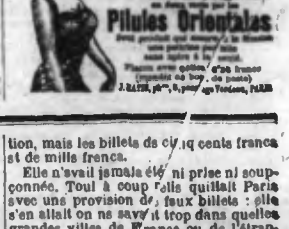

SEINS développés, reconstitués embellis, raffermis en deux mois par les Pilules Orientales

108

ROULE-TA-BOSSE

ROMAN PARISIEN

Par Jules MARY

Gargousse était remonté chez Victorine. Vers midi, celle-ci alla lui acheter du pain et de la charcuterie.

— Il y a de la police plein la rue, tu sais !

— Oh ! je m'en doute... Mais le plus fort est fait, le reste n'est rien...

— Ton projet ?

— Attendre la nuit. La rue Crenéta n'est pas très éclairée. Je passerai entre les flics, sans qu'ils y prennent garde, le verrai...

En effet, il n'y eut point d'autre alerte pendant la journée. La nuit venue, Gargousse descendit. Une petite mantille disimulait ce que sa taille avait de trop vif. Sous son voile, il reconnut deux agents qui bâillaient. Nulle part, il n'aperçut Nez-Cassé. Il en conclut que pour cette fois, Blandin avait abandonné la partie.

— Je le connais. Il voudra sa revanche. Ça va chauffer dur.

Et quand il se vit hors d'atteinte, il tourna un faubourg et se fit conduire dans les ombres du boulevard Diderot.

V

Pincé !

Tout était à recommencer pour Blandin, mais Blandin possédait depuis longtemps des renseignements précieux sur la façon dont opérait la bande des faux monnayeurs et sur les procédés d'émission qu'elle employait.

Ces procédés étaient de plusieurs sortes :

1° Les magasins où l'on achetait quelques menues marchandises.

2° Les cafés où l'on prenait les consommations les moins coûteuses.

3° Les pharmaciens où l'on achetait un remède bon marché.

4° Les épiciers où, pour dix sous de sucre, on échangeait un billet de cinquante francs ou une pièce de vingt francs.

Mais là où Gargousse faisait écouler plus rapidement, en plus grand nombre et avec le plus de sécurité, ses billets de banque, c'était :

1° Aux guichets des gares, les dimanches, par les trains de banlieue, lorsque les guichets sont encombrés, les employés surmenés n'ont pas le temps d'examiner le billet de banque si le jour est joué.

Si quelque soupçon est éveillé, n'est-il pas facile au faussaire, pour expliquer la possession de ce billet, de se prétendre lui-même victime et de déplorer sa crédulité ?

2° Aux courses, à travers la brouhaha de la pelouse et l'effluence des parieurs aux guichets du mutuel.

Blandin distribua partout une surveillance adroite.

Mais il aurait pu attendre longtemps si la trahison n'était venue le servir.

Il reçut un jour une lettre anonyme où on lui disait :

« Si la prime tient toujours, je peux vous faire pincer la bande à Gargousse, avec Gargousse par-dessus le marché. On causera de l'affaire avec vous quand vous le voudrez. Pendant trois jours, de deux heures à trois heures, on vous attendra sur les marches de la morgue. Vous n'aurez qu'à vous adresser à la femme qui tiendra sur les genoux un panier plein d'oranges. Elle vous renseignera. Vous n'aurez qu'à lui parler. Elle vous connaît. Voilà. »

Blandin n'eut garde de manquer au rendez-vous.

Le lendemain, il trouva, en effet, à l'heure indiquée, assise sur les marches du monument sinistre, une femme d'une cinquantaine d'années au regard faux, convenablement vêtue, et qui, sur ses genoux, tenait un panier plein de mandarines.

— Tiens, murmura l'agent, je connais cette tête-là !...

Il s'approcha. La femme, de son côté, l'avait aperçu et le laissait venir sans se déranger, sans manifester la moindre attention.

Enfin, il l'aborda.

Elle se mit à dire :

— Vous êtes donc limide, mon pauvre Nez-Cassé, que vous n'osez pas lier conversation avec les jolies femmes ?...

— C'est vous qui m'avez écrit ?

— Y a des chances.

— Nous ne sommes pas bien ici pour causer... Voulez-vous me suivre quai de la Tournelle ?

— Au bout du monde, mon petit agent.

Elle se leva, passa le panier à son bras et dit :

— Vous savez, les oranges, c'est pour la frime...

— Je m'en doute, fi Blandin. Vous avez mieux que ça pour mettre du beurre sur votre pain et votre magasin de bric-à-brac derrière le Père-Lachaise vous rapporte davantage.

Elle s'arrêta, saisie, faillit laisser tomber son panier.

— Vous me connaissez ?

— Comme une recéleuse que je finirai bien par pincer un jour ou l'autre, oui, mère Cacatois...

Et il lui tape sur le ventre en parlant d'un éclat de rire.

Il ne se trompait pas. C'était la mère Cacatois.

Elle ne se démonta pas longtemps, et se mettant à rire, elle aussi :

— Vous ne me pincerez pas, mon bonhomme.

— A savoir.

— Et il y a une bonne raison pour ça.

— Peut-on la connaître ?

— C'est que je me range... Je vais vivre en province.

— Avec vos rentes...

— Celles que j'ai déjà et celles que vous allez me faire...

— Oh ! oh ! vous avez passé l'âge des conquêtes, mère Cacatois.

— Farceur de Nez-Cassé. Je ma comprends. La prime est de cinquante mille, n'est-ce pas ? Elle était de vingt-cinq autrefois, pour prendre la bande avec le chef. On l'a augmentée. C'est-il sûr ? C'est pas de la blague ?

— Je vous l'affirme.

— Eh bien, je touche la prime et je file à la campagne.

— Pas commode de pincer Gargousse, ma petite mère... Et il est r